

05 fév 2021 -16:23

Appartient à Conseil des ministres du 5 février 2021

Pondération des fonctions d'administrateur général et d'administrateur général adjoint à l'ONEM

Sur proposition du ministre du Travail Pierre-Yves Dermagne, le Conseil des ministres a fixé la pondération des fonctions d'administrateur général et d'administrateur général adjoint à l'Office national de l'emploi (ONEM).

Les mandats de l'administrateur général et de l'administrateur général adjoint de l'ONEM prendront fin le 30 septembre 2021. En vue de leur remplacement, la procédure de sélection, de recrutement et de désignation pour ces deux fonctions de management sont lancées. Il est proposé les pondérations suivantes :

- 7 pour l'administrateur général
- 6 pour l'administrateur général adjoint

Ces pondérations sont celles appliquées aux mandataires actuels. Vu que l'ensemble des critères de pondération liés à ces fonctions ont gardé la même ampleur, ces pondérations sont maintenues.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be